



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi deux février deux mille quinze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant le quorum du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Absent : André Trudel, conseiller

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire-suppléant ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire-suppléant procède à la lecture de l'ordre du jour.

15-02-15

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- A) Adhésion à la cour municipale de la MRCAL – Municipalité de Grand-Remous
- B) Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres – Lotissement du lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel
- C) Mandat à une firme d'évaluateur agréé – Évaluation du lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel

15-02-16

POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2015 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 12 janvier 2015 soit approuvé.

15-02-17

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – JANVIER 2015

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1500001 à D1500034, totalisant 9 780,28 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2015;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1500001 à CP1500050 totalisant 70 525,11 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2015;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

15-02-18

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Invitation au 27^e déjeuner des policiers de la Sûreté du Québec – Fonds à l'APHAL
- Développement économique Canada – Versement de subvention – Travaux à la Salle Communautaire
- Demande de commandite – Marche de l'Alzheimer 2015 – Région Laurentides
- Demande d'adhésion – Les Fleurons du Québec

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, cinq (5), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

- Monsieur Michel Mailloux demande de l'information sur le déneigement des trottoirs de la rue Principale.

POINT 8
DÉPÔT – RISTOURNE EXERCICE FINANCIER 2014 – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport sur la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). La part attribuée à la Municipalité de Mont-Saint-Michel s'élèvera à 1 651 \$ pour l'exercice financier 2014.

15-02-19

POINT 9
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu la liste officielle de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, le 28 janvier 2015;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve la liste officielle de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, préparée par madame Manon Lambert, directrice générale et mandate la MRC d'Antoine-Labelle afin de procéder à la vente des immeubles énumérés dans ladite liste, dans le but de réclamer le montant des taxes municipales et scolaires dues, plus intérêts et frais depuis l'année 2014.
2. La directrice générale, ou en son absence son adjointe, soit, et elle est par les présentes autorisée à assister à la vente et acquérir les immeubles au nom de la Municipalité, s'il n'y a pas preneur, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes qui aura lieu le 14 mai 2015 à 10 h, à la condition de ne pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothèque d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.
3. La firme « Groupe Barbe & Robidoux », arpenteurs-géomètres, soit mandatée pour la préparation des descriptions techniques de certains lots, s'il y a lieu.
4. Les taxes qui sont prescrites selon ladite liste soient annulées.

NOTE AUX MINUTES
ARRIVÉE DE MONSIEUR LE MAIRE

Il est 19 h 50 et Monsieur le maire, André-Marcel Évéquoz, arrive dans la salle des délibérations et prend son siège à la présente séance, comme président d'assemblée. Monsieur le maire-suppléant, Aurèle Cadieux, reprend son siège de conseiller.

15-02-20

POINT 10
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel renouvelle, par les présentes, son adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2015.

2. La Municipalité verse à la COMBEQ, la somme de 373,67 \$, taxes incluses, représentant la cotisation annuelle.
3. La Municipalité désigne monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre de représentant de la Municipalité.

15-02-21

POINT 11

DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDE AUX ÉLÈVE DU 5^E SECONDAIRE – FINISSANT(E)S 2015 – ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

ATTENDU la demande de bourse d'étude pour les finissant(e)s 2015, des élèves du 5^e secondaire de l'école Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU QU'une bourse pourrait être remise à un(e) étudiant(e) finissant(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

QU'une bourse de 300 \$ soit offerte à l'école Polyvalente Saint-Joseph, pour remettre à un(e) étudiant(e) finissant(e) de Mont-Saint-Michel qui aura démontré du sérieux et de la persévérance dans ses études et qui continuera ses études pour obtenir un D.E.P. ou un D.E.C.

Dans l'hypothèse où aucun finissant méritant ne proviendrait de notre municipalité, la bourse ne serait pas octroyée et remise à la municipalité. Ce montant sera versé au moment où nous aurons été informés qu'il y aura un(e) étudiant(e) éligible à recevoir cette bourse.

15-02-22

POINT 12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉFI PIERRE LAVOIE – ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

ATTENDU la demande d'aide financière de l'école Polyvalente Saint-Joseph pour le « Grand Défi Pierre Lavoie », événement santé organisé dans la province de Québec, en mai prochain;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité verse, à titre d'aide financière, la somme de 100 \$ à l'école Polyvalente Saint-Joseph pour le « Défi Pierre Lavoie », qui aura lieu en mai prochain et que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.

15-02-23

POINT 13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2015 – ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES (ARLPHL)

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides (ARLPHL) pour leur campagne de financement 2015;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel avise l'ARLPHL qu'elle ne donnera pas suite à leur demande d'aide financière pour leur campagne de financement 2015 et leur souhaite tout le succès possible dans la réalisation de leurs activités.

15-02-24

POINT 14
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel prévoit la formation de cinq (5) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

15-02-25

POINT 15
PIGE – LOCATION DE SALLES – PÉRIODE DES FÊTES 2015-2016

ATTENDU les demandes de réservation pour les périodes des Fêtes pour la Salle Communautaire et le Centre La Sporthèque;

ATTENDU QUE la pige n'est pas nécessaire suite aux choix des dates des personnes présentes;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'horaire des réservations des salles pour la période des Fêtes 2015-2016 se déroule comme suit :

- Salle Communautaire – Vendredi 25 décembre 2015 – Famille Robert Lapointe
- Centre La Sporthèque – Vendredi 25 décembre 2015 – Famille Claude Guénette
- Centre La Sporthèque – Samedi 26 décembre 2015 – Famille Aurèle Cadieux

Les salles seront louées aux dates disponibles et payables sur réservation.

15-02-26

POINT 16 – VARIA – PAROLE AU CONSEIL

A) AUTORISATION POUR L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour signée le 30 mai 2013 par les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nomingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Sainte-Anne-du-Lac, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a également adhéré via le décret 925-2014 à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle selon les mêmes modalités de ladite entente signée le 30 mai 2013 par les municipalités ci-dessus énumérées;

ATTENDU la résolution R-1901-375 de la Municipalité de Grand-Remous, laquelle désire adhérer à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi qu'à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;

ATTENDU QUE l'article 18.1 prévoit que toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire si elle obtient, par résolution, le consentement de la majorité des municipalités déjà parties à l'entente;

ATTENDU le paragraphe b) de l'article 18.1 de l'entente qui prévoit qu'une municipalité peut adhérer à l'entente existante ou à de nouvelles conditions d'adhésion dont les municipalités peuvent convenir entre elles;

ATTENDU QUE des modalités différentes ont été convenues entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité de Grand-Remous, lesquelles sont reproduites au projet d' « Annexe A » dûment accepté pour dépôt;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel est favorable à cette adhésion;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel accepte l'adhésion de la Municipalité de Grand-Remous à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour ainsi qu'à son « Annexe A ».

15-02-27

**POINT 16B)
MANDAT À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – OPÉRATION
CADASTRALE - LOT 41-P – RANG 1 – CANTON GRAVEL**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir le lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel pour la construction des nouvelles installations de production d'eau potable;

ATTENDU QUE ledit lot appartient à Jean-Paul Raby (succession);

ATTENDU QUE pour acquérir ledit lot, une opération cadastrale doit être effectuée;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise un lot destiné à recevoir des nouvelles installations de production d'eau potable;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La firme d'arpenteurs-géomètres « Groupe Barbe et Robidoux » soit mandatée afin de préparer l'opération cadastrale et du certificat de localisation pour le lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel, appartenant à Jean-Paul Raby (succession).

Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

15-02-28

**POINT 16C)
MANDAT PROFESSIONNEL – ÉVALUATION DU LOT 41-P – RANG 1 –
CANTON GRAVEL**

ATTENDU QU'il est nécessaire, utile et dans l'intérêt de la Municipalité que celle-ci se porte acquéreur de l'immeuble décrit comme étant le lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel pour la construction des installations de production d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une offre d'achat au propriétaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une contre-offre le 2 février dernier;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité mandate monsieur David Léveillé, évaluateur agréé, de la firme Évaluation D. Léveillé inc., afin d'évaluer la valeur marchande du lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel.

Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

15-02-29

POINT 17
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 25.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 2 FÉVRIER 2015**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi deux février deux mille quinze, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant le quorum du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Absent : André Trudel, conseiller

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire-suppléant ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire-suppléant procède à la lecture de l'ordre du jour.

15-02-15

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- A) Adhésion à la cour municipale de la MRCAL – Municipalité de Grand-Remous
- B) Mandat à une firme d'arpenteurs-géomètres – Lotissement du lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel
- C) Mandat à une firme d'évaluateur agréé – Évaluation du lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel

15-02-16

POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2015

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2015 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 12 janvier 2015 soit approuvé.

15-02-17

POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – JANVIER 2015

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1500001 à D1500034, totalisant 9 780,28 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2015;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1500001 à CP1500050 totalisant 70 525,11 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 janvier 2015;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

15-02-18

POINT 6
CORRESPONDANCE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Invitation au 27^e déjeuner des policiers de la Sûreté du Québec – Fonds à l'APHAL
- Développement économique Canada – Versement de subvention – Travaux à la Salle Communautaire
- Demande de commandite – Marche de l'Alzheimer 2015 – Région Laurentides
- Demande d'adhésion – Les Fleurons du Québec

POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques citoyens, cinq (5), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

- Monsieur Michel Mailloux demande de l'information sur le déneigement des trottoirs de la rue Principale.

POINT 8
DÉPÔT – RISTOURNE EXERCICE FINANCIER 2014 – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose le rapport sur la ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ). La part attribuée à la Municipalité de Mont-Saint-Michel s'élèvera à 1 651 \$ pour l'exercice financier 2014.

15-02-19

POINT 9
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu la liste officielle de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, le 28 janvier 2015;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel approuve la liste officielle de la vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, préparée par madame Manon Lambert, directrice générale et mandate la MRC d'Antoine-Labelle afin de procéder à la vente des immeubles énumérés dans ladite liste, dans le but de réclamer le montant des taxes municipales et scolaires dues, plus intérêts et frais depuis l'année 2014.
2. La directrice générale, ou en son absence son adjointe, soit, et elle est par les présentes autorisée à assister à la vente et acquérir les immeubles au nom de la Municipalité, s'il n'y a pas preneur, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes qui aura lieu le 14 mai 2015 à 10 h, à la condition de ne pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothèque d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.
3. La firme « Groupe Barbe & Robidoux », arpenteurs-géomètres, soit mandatée pour la préparation des descriptions techniques de certains lots, s'il y a lieu.
4. Les taxes qui sont prescrites selon ladite liste soient annulées.

NOTE AUX MINUTES
ARRIVÉE DE MONSIEUR LE MAIRE

Il est 19 h 50 et Monsieur le maire, André-Marcel Évéquoz, arrive dans la salle des délibérations et prend son siège à la présente séance, comme président d'assemblée. Monsieur le maire-suppléant, Aurèle Cadieux, reprend son siège de conseiller.

15-02-20

POINT 10
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel renouvelle, par les présentes, son adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2015.

2. La Municipalité verse à la COMBEQ, la somme de 373,67 \$, taxes incluses, représentant la cotisation annuelle.
3. La Municipalité désigne monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, à titre de représentant de la Municipalité.

15-02-21

POINT 11

DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDE AUX ÉLÈVE DU 5^E SECONDAIRE – FINISSANT(E)S 2015 – ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

ATTENDU la demande de bourse d'étude pour les finissant(e)s 2015, des élèves du 5^e secondaire de l'école Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU QU'une bourse pourrait être remise à un(e) étudiant(e) finissant(e) de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

QU'une bourse de 300 \$ soit offerte à l'école Polyvalente Saint-Joseph, pour remettre à un(e) étudiant(e) finissant(e) de Mont-Saint-Michel qui aura démontré du sérieux et de la persévérance dans ses études et qui continuera ses études pour obtenir un D.E.P. ou un D.E.C.

Dans l'hypothèse où aucun finissant méritant ne proviendrait de notre municipalité, la bourse ne serait pas octroyée et remise à la municipalité. Ce montant sera versé au moment où nous aurons été informés qu'il y aura un(e) étudiant(e) éligible à recevoir cette bourse.

15-02-22

POINT 12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉFI PIERRE LAVOIE – ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

ATTENDU la demande d'aide financière de l'école Polyvalente Saint-Joseph pour le « Grand Défi Pierre Lavoie », événement santé organisé dans la province de Québec, en mai prochain;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité verse, à titre d'aide financière, la somme de 100 \$ à l'école Polyvalente Saint-Joseph pour le « Défi Pierre Lavoie », qui aura lieu en mai prochain et que cet organisme bénéficiaire s'engage à publiciser la participation financière de la Municipalité à leur activité.

15-02-23

POINT 13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2015 – ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES (ARLPHL)

ATTENDU la demande d'aide financière de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides (ARLPHL) pour leur campagne de financement 2015;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel avise l'ARLPHL qu'elle ne donnera pas suite à leur demande d'aide financière pour leur campagne de financement 2015 et leur souhaite tout le succès possible dans la réalisation de leurs activités.

15-02-24

POINT 14
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel prévoit la formation de cinq (5) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

15-02-25

POINT 15
PIGE – LOCATION DE SALLES – PÉRIODE DES FÊTES 2015-2016

ATTENDU les demandes de réservation pour les périodes des Fêtes pour la Salle Communautaire et le Centre La Sporthèque;

ATTENDU QUE la pige n'est pas nécessaire suite aux choix des dates des personnes présentes;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'horaire des réservations des salles pour la période des Fêtes 2015-2016 se déroule comme suit :

- Salle Communautaire – Vendredi 25 décembre 2015 – Famille Robert Lapointe
- Centre La Sporthèque – Vendredi 25 décembre 2015 – Famille Claude Guénette
- Centre La Sporthèque – Samedi 26 décembre 2015 – Famille Aurèle Cadieux

Les salles seront louées aux dates disponibles et payables sur réservation.

15-02-26

POINT 16 – VARIA – PAROLE AU CONSEIL

A) AUTORISATION POUR L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour signée le 30 mai 2013 par les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac Sagouay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nomingue, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Sainte-Anne-du-Lac, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a également adhéré via le décret 925-2014 à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle selon les mêmes modalités de ladite entente signée le 30 mai 2013 par les municipalités ci-dessus énumérées;

ATTENDU la résolution R-1901-375 de la Municipalité de Grand-Remous, laquelle désire adhérer à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi qu'à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour;

ATTENDU QUE l'article 18.1 prévoit que toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire si elle obtient, par résolution, le consentement de la majorité des municipalités déjà parties à l'entente;

ATTENDU le paragraphe b) de l'article 18.1 de l'entente qui prévoit qu'une municipalité peut adhérer à l'entente existante ou à de nouvelles conditions d'adhésion dont les municipalités peuvent convenir entre elles;

ATTENDU QUE des modalités différentes ont été convenues entre la MRC d'Antoine-Labelle et la Municipalité de Grand-Remous, lesquelles sont reproduites au projet d' « Annexe A » dûment accepté pour dépôt;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel est favorable à cette adhésion;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel accepte l'adhésion de la Municipalité de Grand-Remous à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour ainsi qu'à son « Annexe A ».

15-02-27

**POINT 16B)
MANDAT À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES – OPÉRATION
CADASTRALE - LOT 41-P – RANG 1 – CANTON GRAVEL**

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder à des travaux de mise aux normes des installations de production d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir le lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel pour la construction des nouvelles installations de production d'eau potable;

ATTENDU QUE ledit lot appartient à Jean-Paul Raby (succession);

ATTENDU QUE pour acquérir ledit lot, une opération cadastrale doit être effectuée;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise un lot destiné à recevoir des nouvelles installations de production d'eau potable;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La firme d'arpenteurs-géomètres « Groupe Barbe et Robidoux » soit mandatée afin de préparer l'opération cadastrale et du certificat de localisation pour le lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel, appartenant à Jean-Paul Raby (succession).

Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

15-02-28

**POINT 16C)
MANDAT PROFESSIONNEL – ÉVALUATION DU LOT 41-P – RANG 1 –
CANTON GRAVEL**

ATTENDU QU'il est nécessaire, utile et dans l'intérêt de la Municipalité que celle-ci se porte acquéreur de l'immeuble décrit comme étant le lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel pour la construction des installations de production d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une offre d'achat au propriétaire;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une contre-offre le 2 février dernier;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité mandate monsieur David Léveillé, évaluateur agréé, de la firme Évaluation D. Léveillé inc., afin d'évaluer la valeur marchande du lot 41-P – Rang 1 – Canton Gravel.

Le maire et la directrice générale soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer tous documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

15-02-29

POINT 17
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 25.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale